

Ville de PERONNAS

Rapport sur les Orientations Budgétaires Exercice 2022

Conseil municipal du mardi 8 février 2022

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités d'investissement et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements et communes de plus de 3500 habitants.

En cas d'absence d'un DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Le DOB doit avoir lieu dans les 2 mois précédant le vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget. Il vient compléter les informations de l'assemblée délibérante et renforcer ainsi la démocratie participative mais permet aussi de répondre à la demande de transparence des finances publiques.

Le DOB ne donne pas lieu à un vote, il est simplement pris acte de la tenue de ce débat dans une délibération spécifique.

Le débat doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Le DOB doit être accompagné d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Celui-ci porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, le rapport doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, au siège de l'EPCI.

Le public doit être informé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication...dans un délai d'un mois.

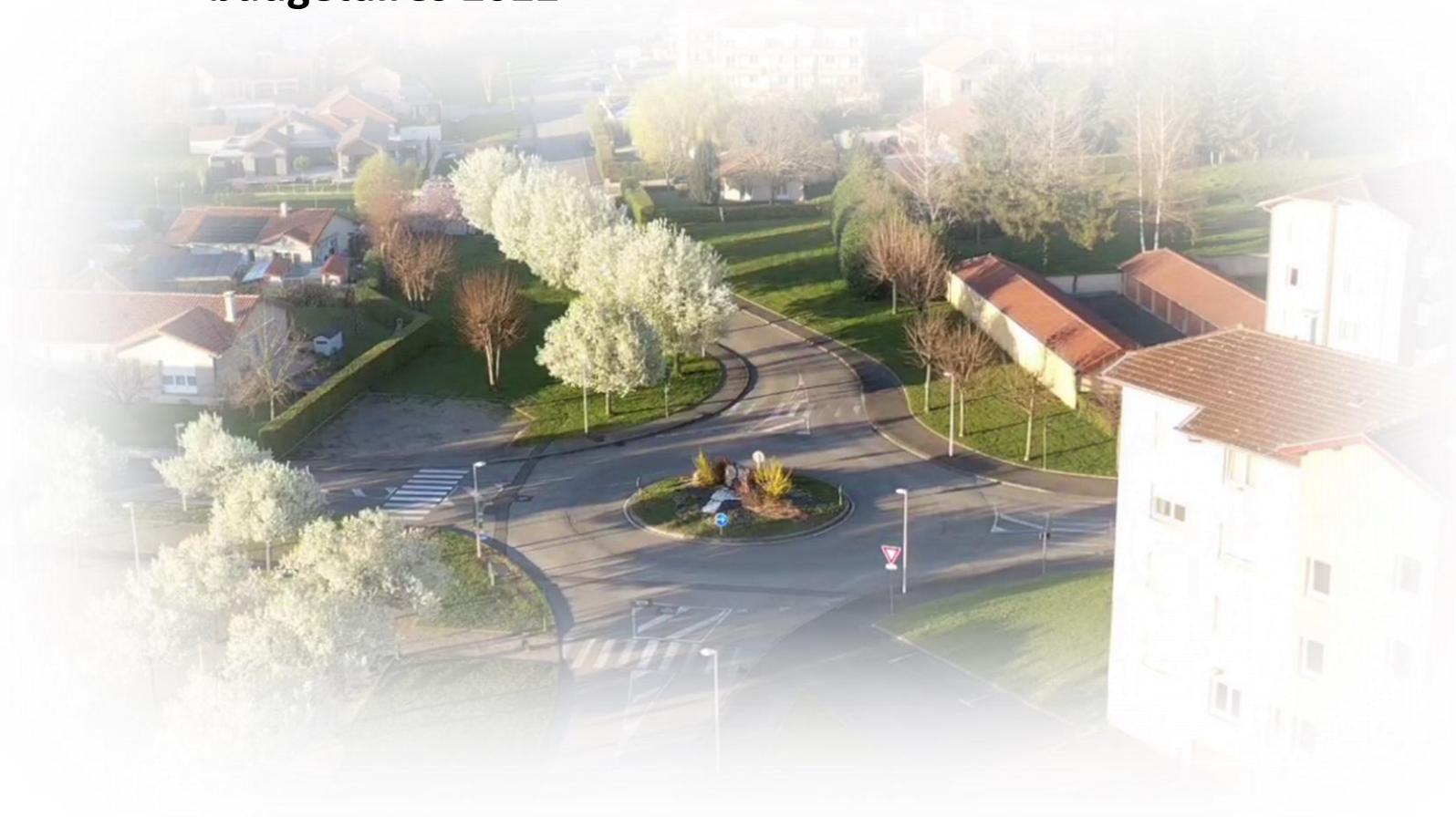
Sommaire :

I. Le contexte économique et budgétaire de préparation du budget 2022

- a. Le contexte économique international et national**
- b. Le projet de loi de finances 2022, principales dispositions**
- c. La stratégie budgétaire de la commune de Péronnas**

II. Situation financière de Péronnas fin 2021 – Analyse rétrospective

III. Les principales orientations et les projections budgétaires 2022



I - Le contexte économique et budgétaire de Préparation du budget 2022

A- Le contexte économique international et national en pleine crise sanitaire, économique et climatique

CONTEXTE GLOBAL

La reprise mondiale est forte mais déséquilibrée. L'incapacité à déployer rapidement et efficacement des campagnes vaccinales partout dans le monde coûte cher et l'incertitude demeure forte à mesure que surgissent de nouveaux variants.

Le rebond perd un peu de son élan face à l'envolée de la demande de biens, la réouverture de l'activité économique ayant occasionné des goulets d'étranglement dans les chaînes de production.

Les prix ont fortement augmenté pour les raisons suivantes :

- L'offre a du mal à faire face à la demande ;
- Le niveau élevé des prix de l'énergie et les pénuries de combustibles freinent la fabrication de matériaux essentiels ;
- Les difficultés d'approvisionnement dans les chaînes de production se propagent et créent des pénuries généralisées de certains biens.

La résurgence de ces tensions inflationnistes risque de durer plus longtemps qu'on ne le supposait il y a quelques mois. La hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie frappe en particulier les ménages modestes.

L'inflation devait atteindre un pic vers la fin de 2021 et rester supérieure aux niveaux d'avant la pandémie.

La vaccination demeure le principal objectif prioritaire. Améliorer la gestion de la santé publique et la coordination internationale pour un déploiement rapide et efficace des campagnes vaccinales dans le monde. La vaccination permettra de sauver des vies, mais aussi de rouvrir intégralement des usines, les ports et les commerces et de réduire ainsi les difficultés d'approvisionnement.

Source Perspectives économiques OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) Déc 2021

EN ZONE EURO

5 % de croissance du PIB au sein de la zone euro en 2021, 4,4 % en 2022 malgré la vague de contaminations, et 2,5 % en 2023 : le rebond économique des 19 pays partageant la monnaie unique est fort, malgré les difficultés d'approvisionnement dans certains secteurs et la hausse de l'inflation tirée par l'explosion des prix de l'énergie, qui devrait atteindre "un pic" à 2,4 % cette année".

Après une chute historique de 6,6 % en 2020, l'économie européenne reprend des couleurs.

Cette croissance a des conséquences positives sur l'emploi. Pour l'ensemble des pays, l'UE table sur une poursuite du recul du chômage l'an prochain.

La dette publique devrait parallèlement se résorber légèrement à 97 % du PIB l'an prochain, après avoir atteint le seuil symbolique de 100% cette année. *Source : La Tribune 12/11/2021*

EN FRANCE

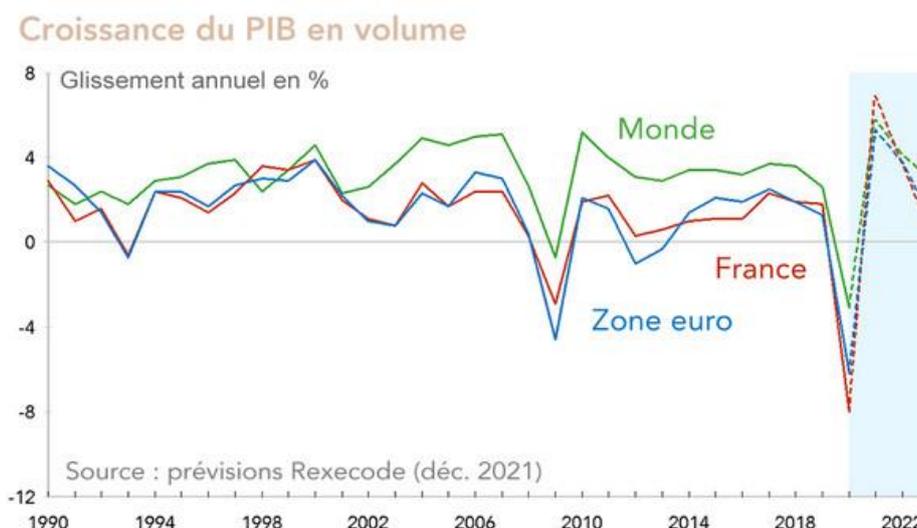
Le PIB devrait rebondir de **6,8 % en 2021**, avant que la croissance modère son rythme à **4,2 % en 2022** et **2,1 % en 2023**. La reprise sera portée par la demande intérieure. L'amélioration de la situation sur le marché du travail stimulera la consommation privée, tandis que les plans de relance et d'investissement soutiendront l'investissement. Les exportations rattraperont progressivement leur retard à la faveur de perspectives positives dans les secteurs de l'aéronautique et du tourisme. L'inflation globale a atteint un niveau élevé, mais le gel temporaire des prix réglementés de l'énergie atténuera l'impact à court terme de la hausse des prix de gros dans ce secteur, tandis que la persistance de ressources inutilisées sur le marché du travail devrait provisoirement limiter les tensions à la hausse sur les salaires.

L'économie française a rebondi rapidement suite à la crise liée au coronavirus, notamment grâce à l'accélération de la campagne de vaccination et aux fortes mesures publiques de soutien. Une mise en œuvre rapide et efficace des plans de relance et d'investissement devrait favoriser le maintien d'une croissance plus forte et plus durable. Cependant, la dépense publique a atteint un niveau exceptionnellement élevé, avec des résultats mitigés qui appellent à réorganiser le cadre budgétaire pour assurer la viabilité des finances publiques. Il faudra mieux cibler les politiques éducatives et d'insertion sur le marché du travail, avec des efforts de formation particuliers pour les jeunes et les travailleurs âgés. Un accompagnement renforcé des plus vulnérables et moins qualifiés devrait réduire les inégalités, y compris territoriales. La transition vers une économie plus verte est l'autre grand défi que la France doit relever. Renforcer les investissements verts est crucial pour réduire davantage les émissions et la pollution, de même que la mise en place des incitations nécessaires à l'évolution des comportements, si besoin avec un accompagnement ciblé pour les plus vulnérables.

Source Perspectives économiques OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) Déc 2021

PIB

Le produit intérieur brut (PIB) accélère au troisième trimestre 2021 (+3,0 % après +1,3 % au trimestre précédent) : il revient ainsi quasiment à son niveau d'avant-crise (-0,1 % par rapport au T4 2019). La demande intérieure finale (hors stocks) contribue positivement à l'évolution du PIB ce trimestre : en particulier, les dépenses de consommation des ménages accélèrent très fortement et contribuent pour +2,5 points à la croissance du PIB au 3ème trimestre. Les exportations accélèrent tandis que les importations sont quasi stables. Le commerce extérieur demeure largement en retrait par rapport au T4 2019, mais sa contribution à la croissance du PIB est positive ce trimestre. Enfin, la contribution des variations de stocks à l'évolution du PIB est négative ce trimestre. Source INSEE – Statistiques et étude – 29/10/2021



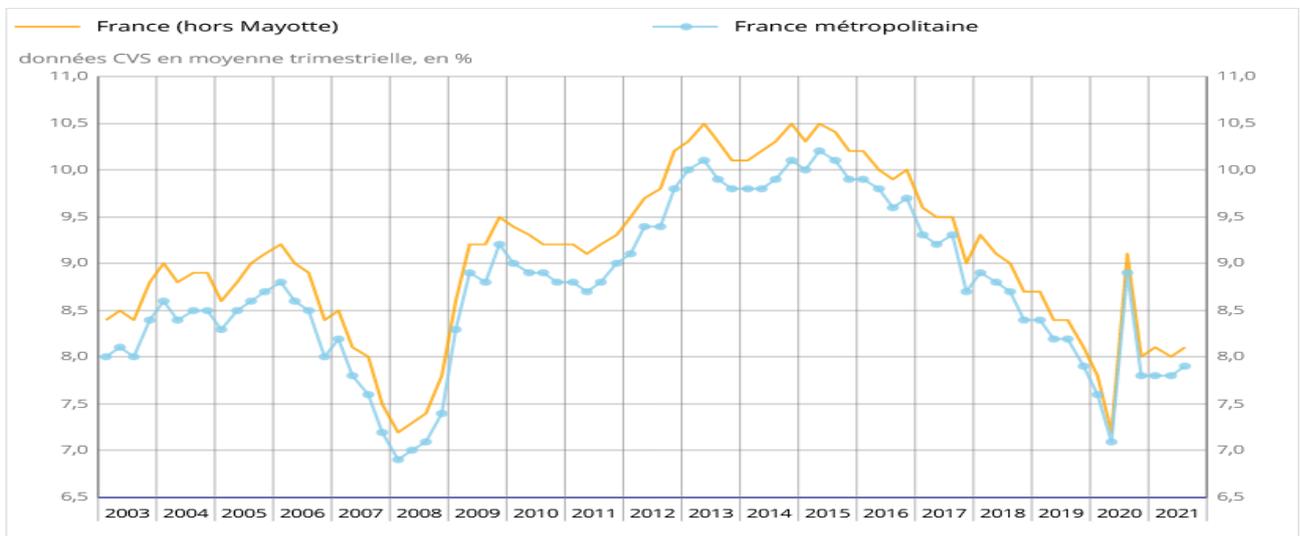
CHÔMAGE

Au troisième trimestre 2021, le nombre de chômeurs au sens du BIT atteint 2,4 millions de personnes en France (hors Mayotte), en hausse de 52 000 personnes par rapport au trimestre précédent. Le taux de chômage au sens du BIT est quasi stable, à 8,1 % de la population active. Il oscille entre 8,0 % et 8,1 % depuis le quatrième trimestre 2020, au même niveau qu'au quatrième trimestre 2019, avant la crise sanitaire. Cette quasi-stabilité du taux de chômage au troisième trimestre 2021 résulte tout à la fois du fort dynamisme de l'emploi et de celui de la population active, comme au trimestre précédent.

L'Insee prévoit que le taux de chômage va baisser de 0,1 point par trimestre jusqu'à fin juin 2022, pour atteindre 7,6 % de la population active. Son évolution est désormais très dépendante de celle de l'apprentissage.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est classée 4^{ème} sur 18 régions françaises comparées en matière de chômage (idem 2020). Notre département se situe toujours en 2^{ème} position dans la région, devancé par le département du Cantal.

Taux de chômage entre 2003 et 2021

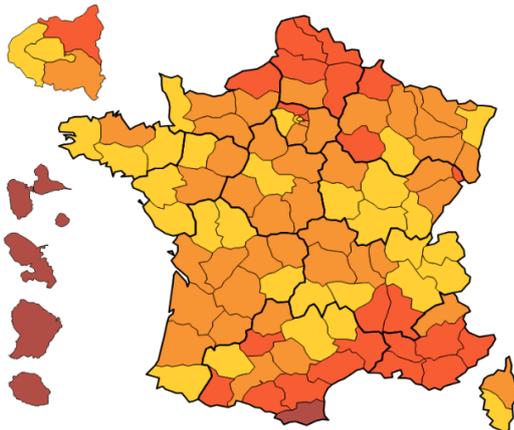


Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre.
 Champ : personnes de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire
 Source : Insee, enquête Emploi

TAUX DE CHOMAGE en France – 2^{ème} trimestre 2021

2^e trim. 2021 (p)
 Données CVS, en moyenne trimestrielle (en %)

- 12,4 ou plus
- de 8,6 à moins de 12,4
- de 6,9 à moins de 8,6
- Moins de 6,9



(p) Les données du dernier trimestre sont provisoires.
 Champ : France hors Mayotte
 Source : Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT

TAUX DE CHOMAGE Régional et Départemental – 2^{ème} trimestre 2021

Taux de chômage localisés au 2^e trimestre 2021 : comparaisons départementales

Données CVS, en moyenne trimestrielle (en %)

	2 ^e trim. 2021 (p)	1 ^{er} trim. 2021	2 ^e trim. 2020
Ain	5,9	6,1	5,6
Allier	8,5	8,4	8,0
Ardèche	9,0	8,7	8,1
Cantal	4,4	4,5	4,4
Drôme	8,8	8,6	7,9
Isère	6,6	6,7	6,1
Loire	7,9	7,8	7,3
Haute-Loire	6,2	6,1	5,9
Puy-de-Dôme	7,0	6,9	6,4
Rhône	7,2	7,3	6,6
Savoie	6,4	7,9	5,8
Haute-Savoie	6,7	7,1	5,8

(p) Les données du dernier trimestre sont provisoires.
 Champ : France hors Mayotte
 Source : Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT

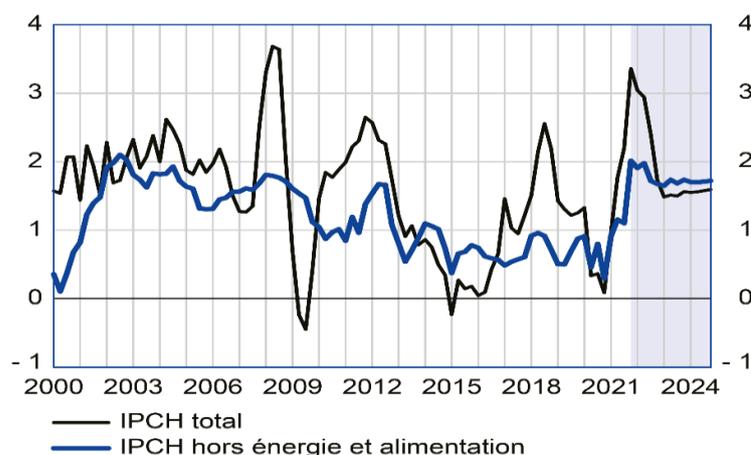
INFLATION

L'activité économique a retrouvé son niveau d'avant-crise dès le troisième trimestre et la reprise 2021 est solide.

L'inflation totale connaîtrait un pic vers 3,5 % fin 2021, avec une forte contribution de sa composante énergétique, puis repasserait au-dessous de 2 % d'ici fin 2022. Elle s'établirait à un rythme de 1,5-1,6 % en 2023 et 2024, portée alors par la dynamique retrouvée des prix des services.

Graphique A : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

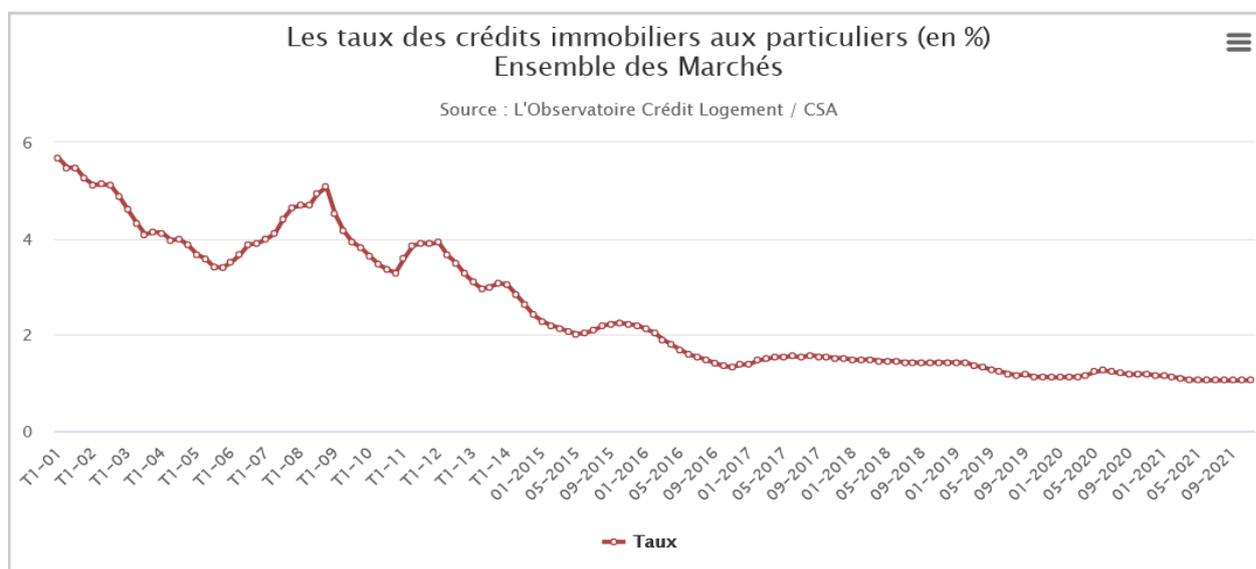
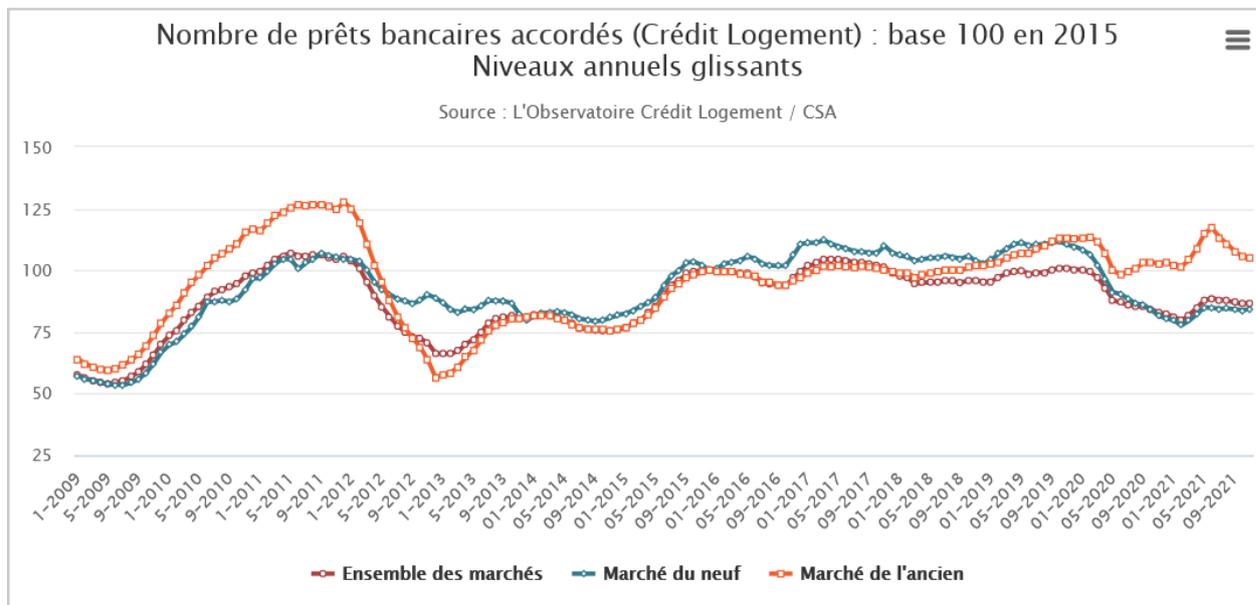
CRÉDITS

Maintien des bonnes conditions de crédit

Malgré quelques légères fluctuations, le taux moyen des nouveaux crédits se maintient à son plus bas niveau pour le 8ème mois consécutif. Il est de 1,06 % en novembre 2021.

En dépit de la reprise de l'inflation et du renforcement des risques de défaut d'une petite partie des emprunteurs, les établissements bancaires maintiennent les taux d'intérêt à des niveaux exceptionnellement favorables afin de limiter les conséquences du durcissement des conditions d'octroi imposé par les autorités de contrôle des banques sur la demande de crédits des particuliers. Elles cherchent à préserver notamment l'accès au crédit des primo-accédants et primo-investisseurs.

La durée moyenne des prêts immobiliers atteint 240 mois en novembre contre 233 mois en octobre 2020 (20 ans).



DÉFICIT PUBLIC

Les montagnes russes budgétaires continuent. Le gouvernement revoit sa prévision de déficit 2021, un nouveau signe de l'extrême volatilité qui continue de présider aux destinées des comptes publics en ces temps de Covid. Le solde public est désormais attendu à 8,2 % du PIB à la fin de l'année, alors que Bercy tablait sur 8,1 % un mois plus tôt.

Cette prévision de déficit pour 2021, prend en compte 1,7 milliard d'euros de crédits supplémentaires pour faire face à la crise sanitaire. Ce chiffre pourrait être revu à la baisse, du fait de la forte croissance.

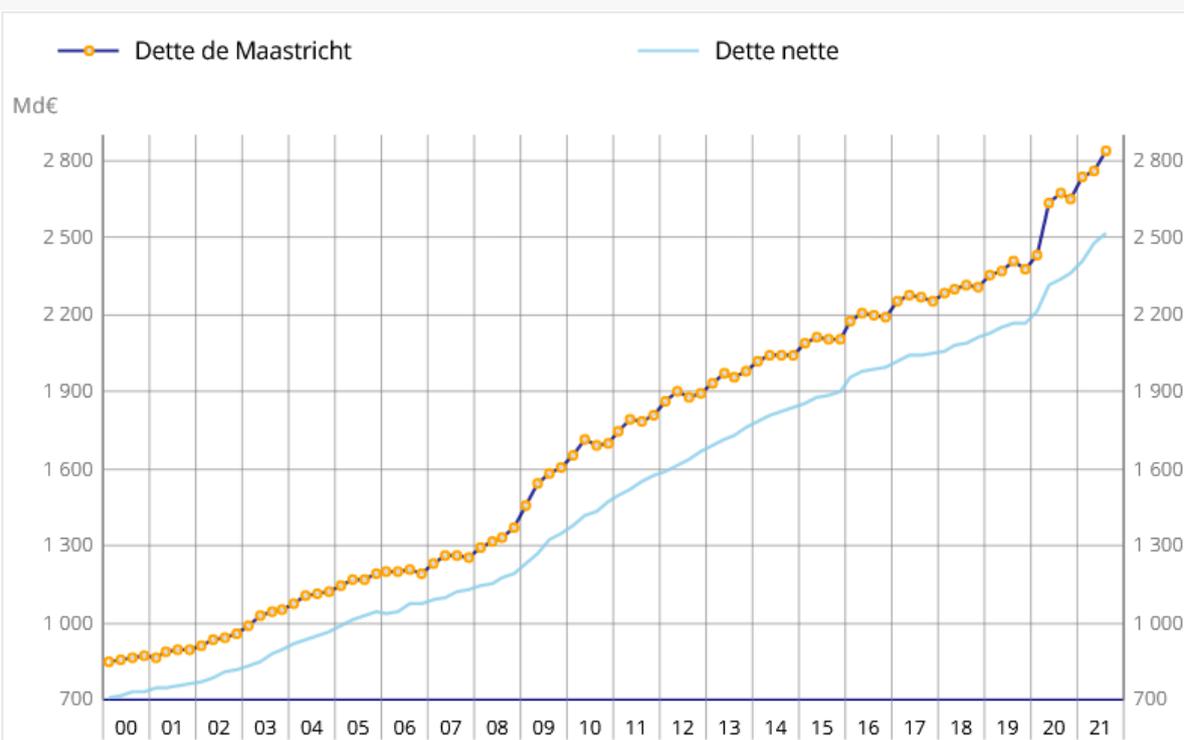
LA DETTE PUBLIQUE

La dette publique est l'ensemble des emprunts de l'État, des collectivités publiques et des organismes qui en dépendent directement (certaines entreprises publiques, les organismes de sécurité sociale, etc.).

À la fin du troisième trimestre 2021, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 2 834,3 Md€, soit 116,3 % du PIB.

Une partie de cet endettement alimente la trésorerie des administrations publiques. Sous l'effet de cette hausse de trésorerie, la dette nette augmente plus modérément que la dette brute pour s'établir à 103,4 % du PIB.

Dettes au sens de Maastricht et dette nette



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFiP, Banque de France

B - Le projet de loi de finances et son impact sur les collectivités territoriales

LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

Le projet de Loi de Finances pour 2022 dans la continuité de 2021 est un document de fin de cycle mettant l'accent sur la relance sans prendre en compte les difficultés sociales liées à la conjoncture économique :

- Continuité du plan de relance => dotation en faveur de l'investissement local via la DETR et le DSIL.
- Maintien de l'enveloppe de DGF au niveau national qui ne garantit pas un maintien pour chaque collectivité – recentrage de la DGF sur la péréquation au détriment des autres composantes.
- Réforme des indicateurs financiers (potentiel fiscal, effort fiscal et potentiel financier) qui aura des impacts sur le calcul de la DGF sans prendre en considération les augmentations de charges imposées aux collectivités par l'État (personnels) ou l'inflation.
- Dernier volet de la réforme fiscale et application du nouveau panier fiscal : la fiscalité repose principalement sur la taxe foncière bâti et non bâti.

LE CONTEXTE NATIONAL IMPACTANT LE BUDGET DE LA VILLE

Le contexte national vient impacter la réalisation du budget prévisionnel 2022 avec :

- ✓ La hausse du coût de l'énergie, du coût des matériaux et une tendance à l'inflation
- ✓ L'incertitude sur l'évolution de la crise sanitaire
- ✓ L'incertitude sur l'évolution des taux d'intérêts au niveau mondial et européen

Les mesures pour les collectivités locales

Pour soutenir la relance de la construction de logements sociaux, l'État s'engage à garantir aux collectivités une compensation intégrale pendant dix ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles constructions.

La poursuite de la baisse des impôts des particuliers et des entreprises, décidée avant la crise sanitaire, est maintenue.

En 2022, seuls 20 % des ménages les plus aisés s'acquitteront de la taxe d'habitation avec une exonération de 65 %. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.

Les conséquences du projet de loi de finances 2022 et l'impact sur le budget communal

Le niveau des ressources (dotations) de Péronnas sera similaire à 2021.

Toutefois, en raison de la forte inflation, la taxe foncière devrait connaître une hausse d'au moins 3 % de sa base en 2022, représentant environ 100 000€ de recettes supplémentaires.

C - La stratégie budgétaire de la commune de Péronnas

Quels éléments importants pour la ville de Péronnas en 2021 ?

Cette année encore, nous avons connu une baisse de recettes liée aux locations des salles communales pendant le premier semestre 2021, alors que le pays était sous couvre-feu. Les activités économiques et culturelles ont redémarré dans l'été, pour être de nouveau freinées en décembre avec l'arrivée des variants DELTA, puis OMICRON.

Les recettes de produits et services ont cependant augmenté de 10,06 % par rapport à 2020, qui n'est pas une année de référence compte tenu de la fermeture des établissements plusieurs semaines, mais sans retrouver les valeurs d'avant la crise sanitaire ; pendant que les dépenses de charges générales diminuaient de 14,45 % : diminution achats et fournitures (espaces verts, crèche... consommables), moins de réception, moins d'entretien et réparation dans nos bâtiments, peu d'honoraires, formations en baisse...

A noter, une augmentation importante des charges de fonctionnement, puisque celles-ci comprennent désormais les contributions versées au SIEA pour la rénovation pour l'éclairage public SIEA (Verlaine, Vavres, rue Colette...).

La soutenabilité de la masse salariale (+ 2,13 %) et des effectifs est assurée en apportant un soin particulier à la politique de gestion des ressources humaines, dans le cadre d'une montée en efficacité de l'ensemble des services compatibles avec une amélioration générale du service public.

II - Situation financière de Péronnas à fin 2021

	2018	2019	2020	2021	Evol.2020/21
Recettes de fonctionnement	5 652 603,17 €	5 554 225,36 €	5 480 218,16 €	5 626 064,58 €	2,66%
Dépenses de fonctionnement	4 340 991,98 €	4 146 623,56 €	4 280 513,94 €	4 512 890,52 €	5,43%
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	1 311 611,19 €	1 404 601,80 €	1 199 704,22 €	1 113 174,06 €	
Epargne brute (Epargne de gestion - intérêts)	1 277 232,76 €	1 363 330,36 €	1 166 113,04 €	1 086 222,06 €	
Encours de la dette	3 218 063,22 €	2 772 409,08 €	2 267 329,98 €	1 815 849,45 €	
Capacité de désendettement	2,52	2	1,94	1,67	

Les recettes ont augmenté de 2,66 % :

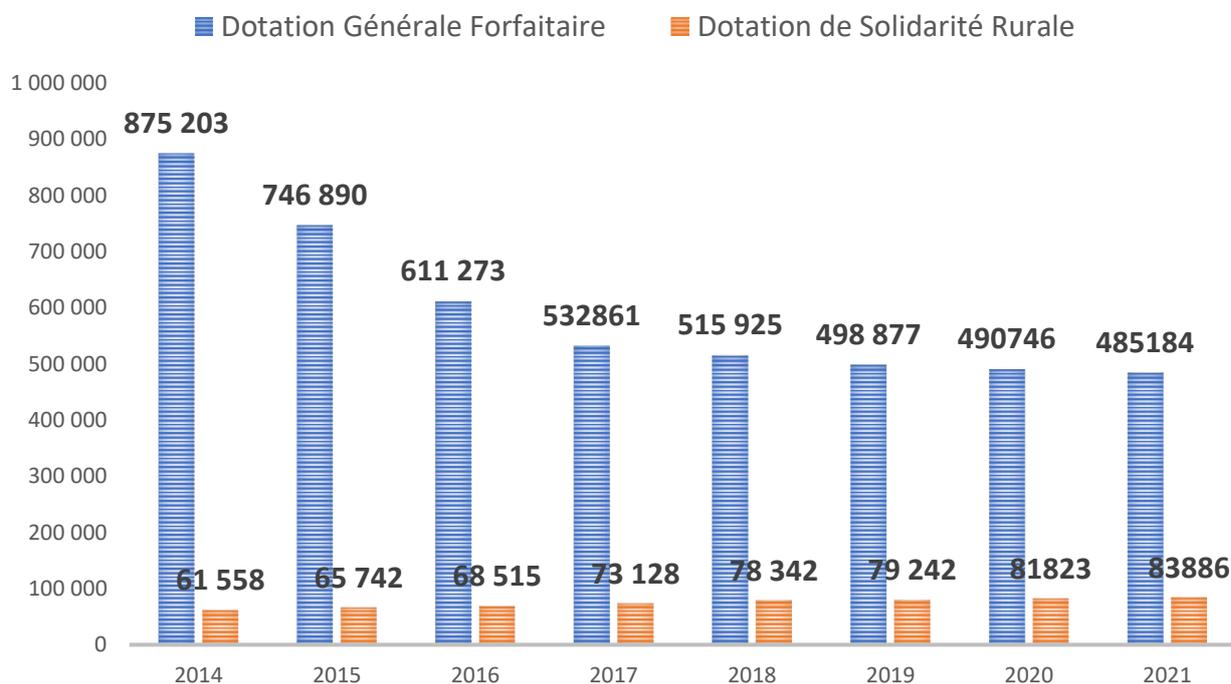
Contrairement à 2020, les recettes liées aux produits de services (restaurant scolaire, crèche, école de danse ...) ont été moins impactées par la pandémie.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté (+5,43 %) : l'augmentation est liée aux dépenses d'éclairage public SIEA et aux travaux réalisés en régie (COSEC, Centre municipal, école primaire). La commune maintient ses efforts de gestion (baisse des charges et des intérêts d'emprunt).

La situation financière de la commune doit faire l'objet d'une attention particulière afin que le couple Dépenses / Recettes de fonctionnement continue de dégager une épargne brute nécessaire au financement des projets futurs.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dotations de l'État : 2014 - 2021

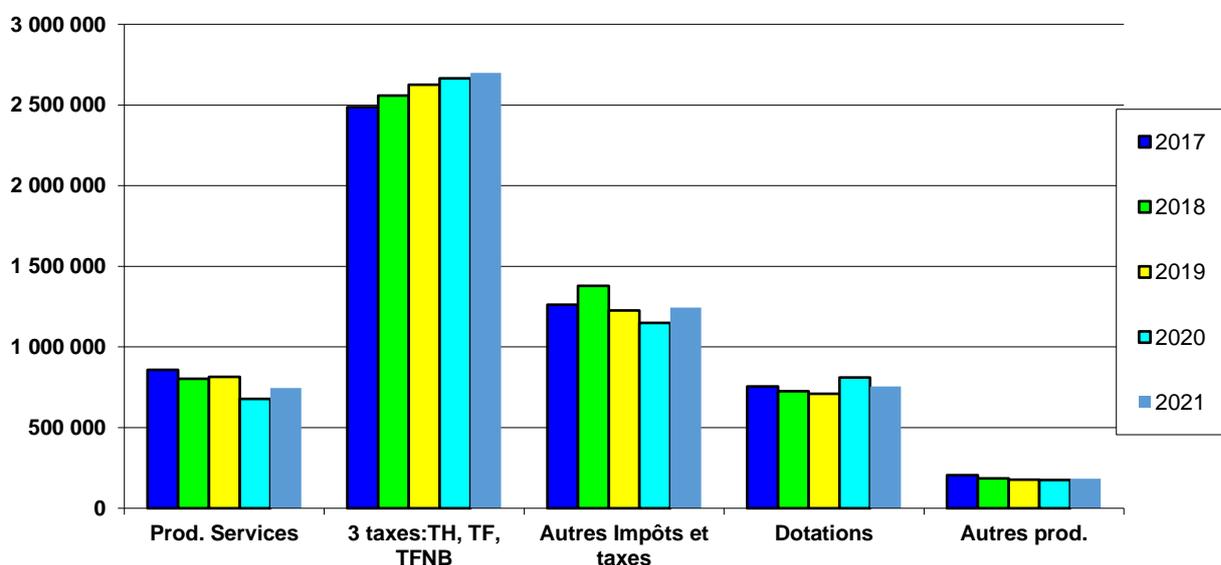


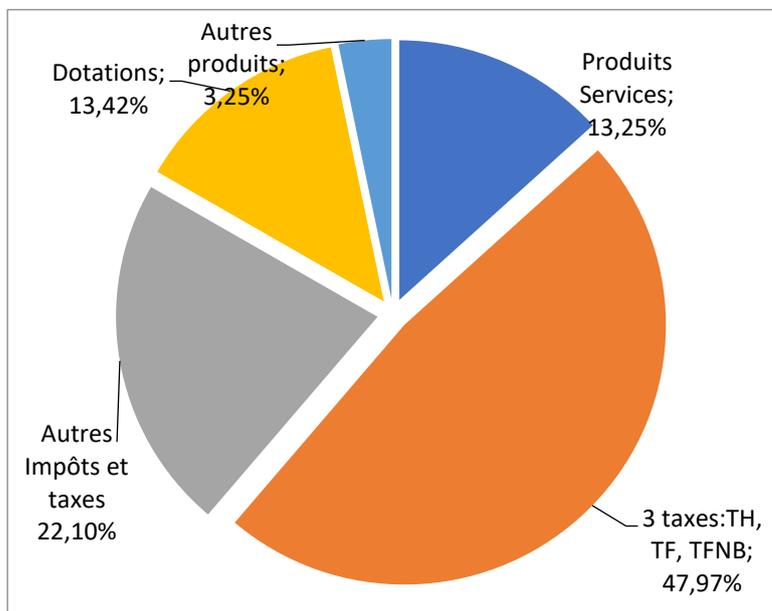
Pour info : Entre 2010 et 2021 : baisse de 54,90 %

Évolution des recettes de fonctionnement : 2017 à 2021

Les Recettes Réelles de Fonctionnement augmentent de 2,66 % sur la période 2020/2021, mais sont en baisse sur la période 2016/2021 (-1,25 %).

Les recettes fiscales augmentent régulièrement grâce notamment à l'assiette et à la réévaluation de la base. Les dotations sont stables, mais en diminution par rapport à 2020 où la commune avait perçu une subvention exceptionnelle de la CAF, en compensation des pertes de recettes liées à la fermeture de la crèche.





**Ratio de recettes en €/habitant
Péronnas / Moyenne nationale (2020) :**

Total des Produits :
819€/h - moyenne nationale : 1 159€/h

Fiscalité locale (2,699 M) :
393 €/h - moyenne nationale : 507 €/h

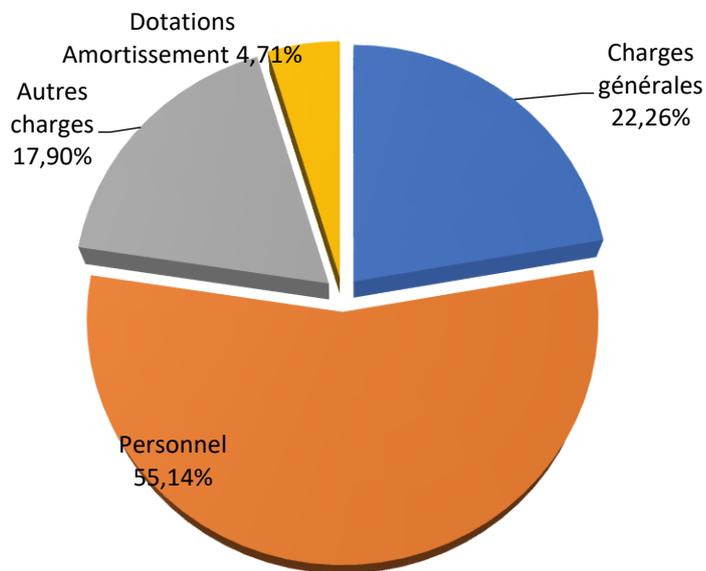
Source : www.impots.gouv.fr - DGFiP

**Les Dépenses de fonctionnement :
Évolution des dépenses de fonctionnement : 2018 à 2021**

	<u>Charges générales</u>	<u>Personnel</u>	<u>Autres charges</u>	<u>Dotations aux Amortissements</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Total DRF</u>	<u>DRF/Habitant</u>
2018	1 180 181 €	2 426 209 €	520 960 €	213 642 €	39 862 €	4 340 992 €	663,16 €
2019	1 074 906 €	2 382 007 €	456 956 €	235 754 €	35 595 €	4 149 624 €	633,55 €
2020	1 174 021 €	2 436 265 €	451 974 €	218 253 €	36 236 €	4 280 514 €	649,14 €
2021	1 004 419 €	2 488 207 €	807 730 €	212 534 €	25 539 €	4 512 891 €	660,33 €
Evolution 2021/20	-14,45%	2,13%	78,71%	-2,62%	-29,52%	5,43%	
Moyenne sur 4 ans	-3,02%	1,27%	12,70%	0,29%	-9,61%	1,51%	

Les dépenses de personnel augmentent, mais leur pourcentage sur le budget global est en baisse depuis plusieurs années (57,65 % en 2019, 56,92 % en 2020, 55,14 % en 2021).

Les contributions SIEA étaient auparavant en Charges Générales (Chapitre 011) et sont maintenant inscrites dans Autres charges (chapitre 65) depuis 2021.

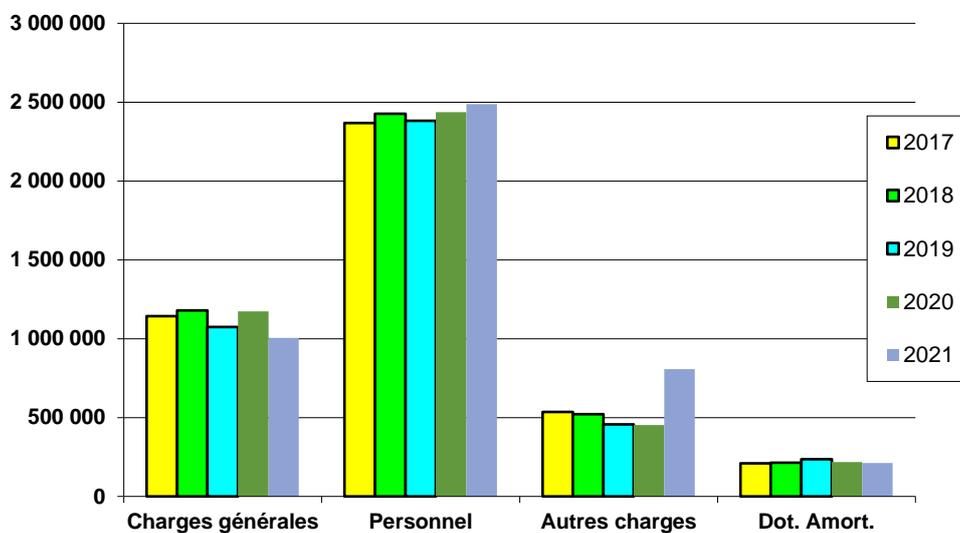


Ratio de dépenses en €/habitant Péronnas / Moyenne nationale (2020) :

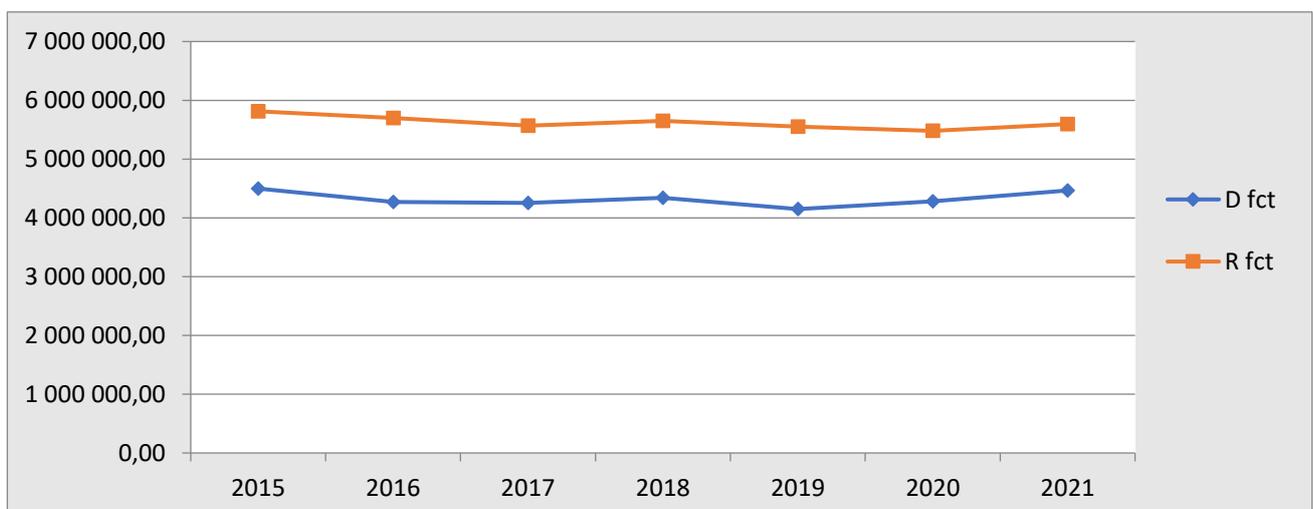
Charges de fonctionnement :
660 €/h - moyenne nationale : 1 014 €/h

Charges du personnel
362 €/h - moyenne nationale : 537 €/h

Source : www.impots.gouv.fr - DGFIP



Évolution du couple dépenses /recettes de fonctionnement



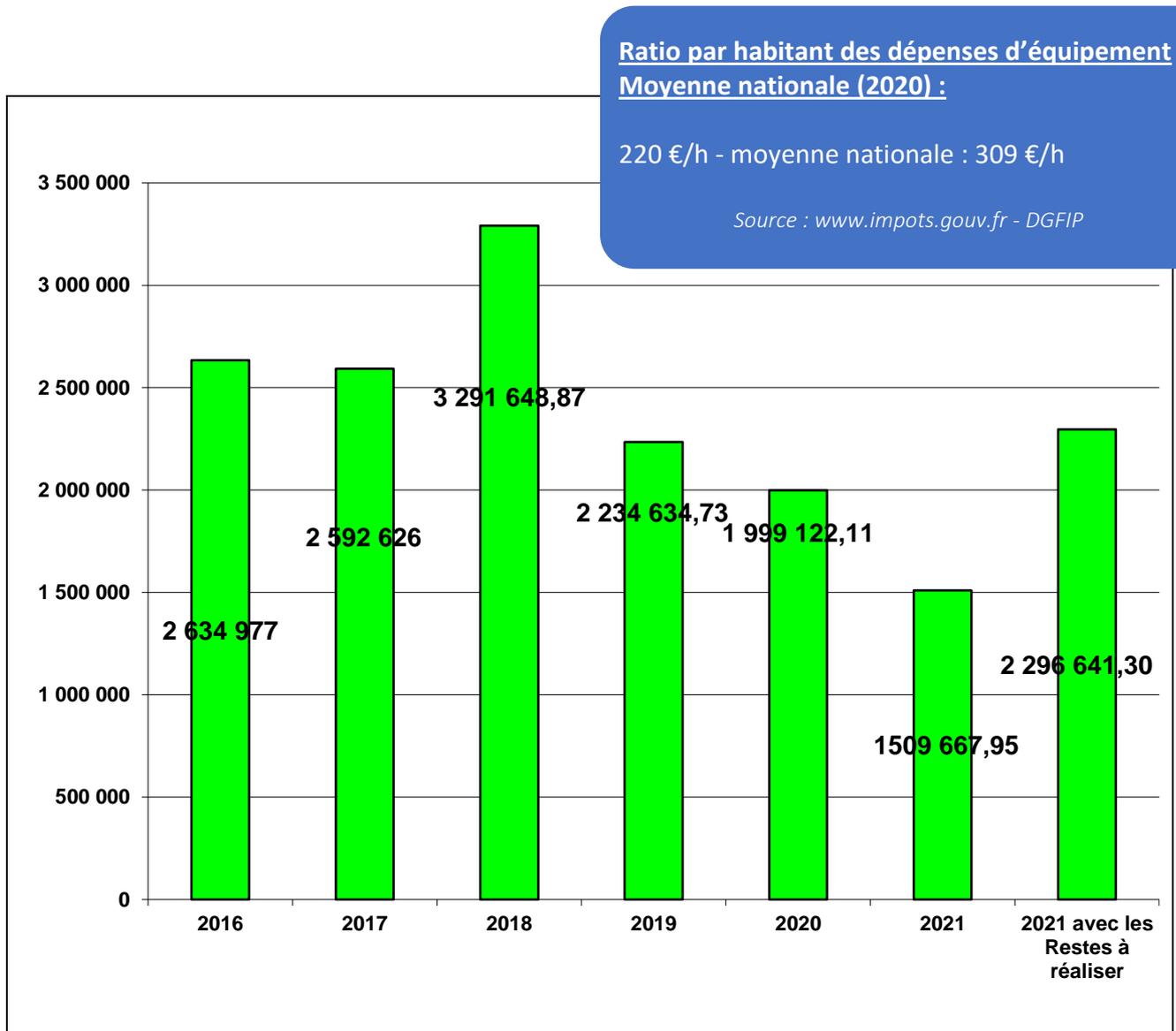
L'épargne de gestion est de 1 113 174 € (écart entre les dépenses et les recettes de fonctionnement)

L'épargne brute est de 1 086 222 € (Epargne de gestion moins les intérêts d'emprunt 2021 de 26 952 €)

L'épargne nette est de 607 789 € (Epargne brute moins le capital versé 2021 de 478 432 €)

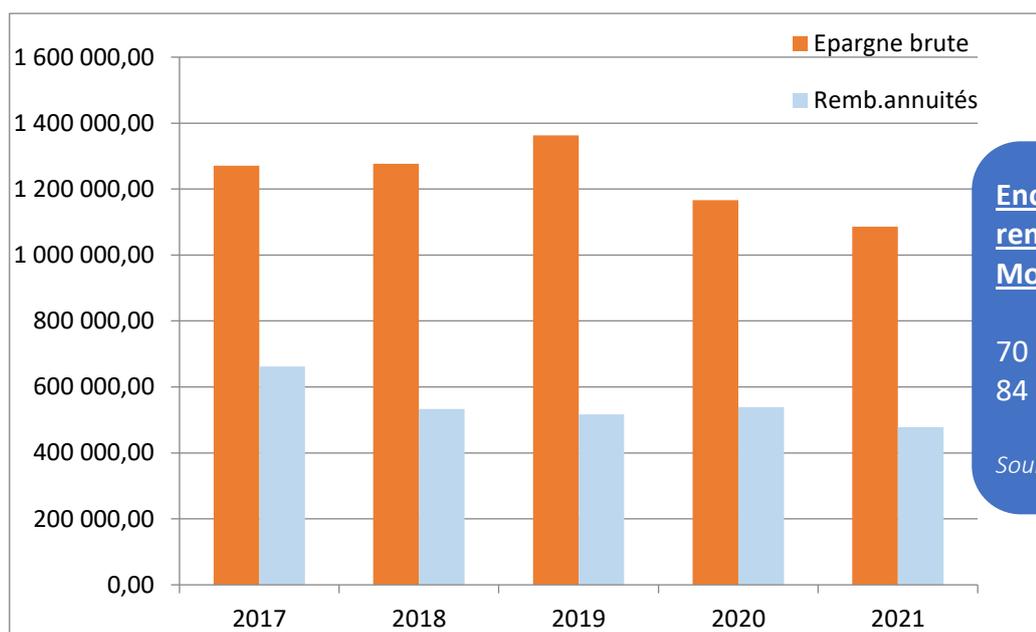
Évolution des dépenses d'investissement : 2016 à 2021

Le niveau d'investissement réalisé devrait s'élever au compte administratif à 1,509 million d'euros (+ 786 973 € restes à réaliser) soit 2.3 millions d'euros.



La conjoncture nationale a ralenti la réalisation des projets d'investissements avec des délais d'approvisionnement qui se sont allongés et la pénurie de personnel dans certains secteurs.

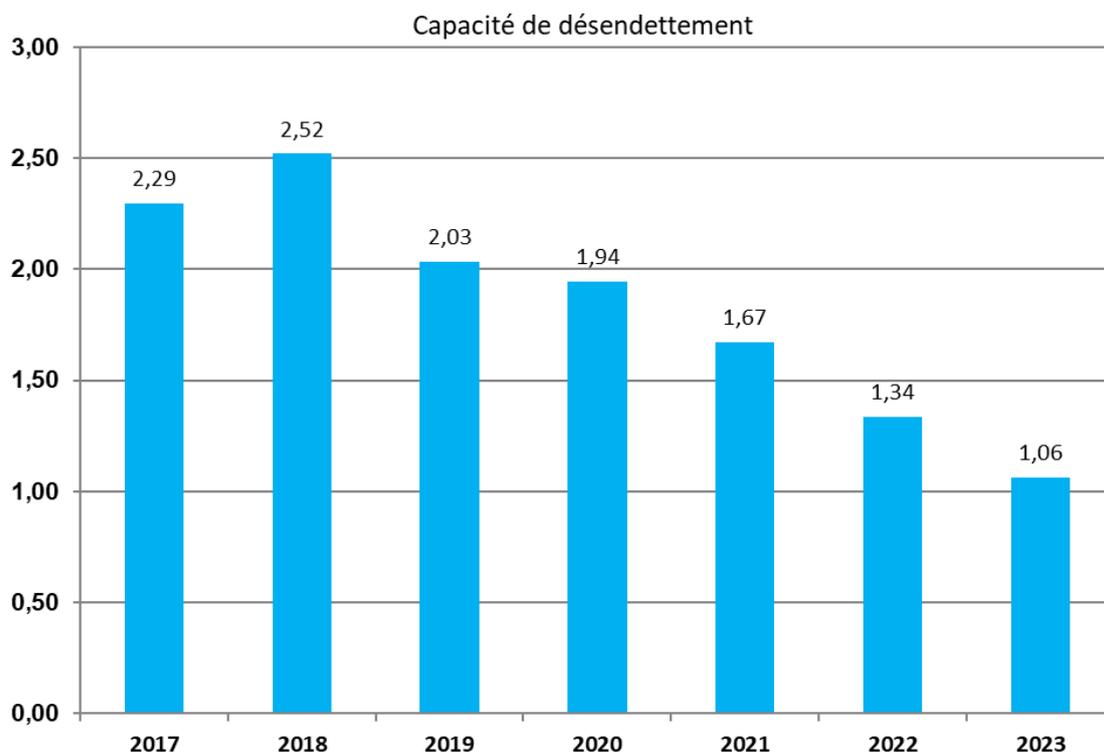
Rapport Épargne brute / Capital de la dette 2017 – 2021



La commune dispose d'un niveau d'épargne brute satisfaisant pour rembourser la dette existante, dont le capital restant dû au 31 décembre 2021 est de 1 815 849.45 €.

3 emprunts en cours se termineront dans les 3 prochaines années, et 2 autres se finiront en 2031 et 2033.

Capacité de désendettement : 2017 – 2023



III - Les principales orientations et les projections budgétaires 2022

Dans un contexte toujours incertain, l'équipe municipale doit parvenir :

- à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants toujours plus nombreux
- à assurer un développement équilibré du territoire,
- à assurer ses missions de protections sanitaires
- à garantir une situation financière saine et pérenne

Il est nécessaire pour notre collectivité de garder un cap budgétaire à la mesure de ses ambitions et de relever le défi de dégager de l'autofinancement pour les nouveaux chantiers

- ✓ En continuant à maintenir les dépenses courantes avec une vigilance sur les charges de fonctionnement, notamment celles relatives aux coûts d'exploitation et de maintenance. Dans les bâtiments communaux, éteignons les lumières, chauffons avec modération, n'éclairons pas inutilement. Ces gestes simples permettront des économies non négligeables.
- ✓ En optimisant les recettes et en améliorant le suivi du recouvrement des titres de recettes, notamment les recettes externes et de tarification.
- ✓ En finançant le programme d'investissement 2022 par de l'autofinancement, en allant chercher toutes les subventions possibles et par un emprunt pour financer le restaurant scolaire.

Le maintien d'une situation financière saine, fondée sur un équilibre réel entre épargne et dette, reste le garant de ces enjeux. La volonté de disposer d'une épargne suffisante (autofinancement) pour rembourser l'annuité de la dette et la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettent d'assurer cette garantie.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Un programme d'investissement dans la continuité

De l'ordre de 3 millions d'euros, sur l'année 2022 le budget reprendra les opérations déjà présentes au PPI en 2021 :

- Le démarrage des travaux du restaurant scolaire, et les travaux nécessaires pour le projet « cœur de ville »
- La réalisation des projets qui n'ont pas pu voir le jour en 2021 : chemin piétonnier Chartreuse/étang, accès MPE, remplacement ampoules éclairage public, diagnostics bâtiments, récupérateur eaux pluviales, bornes de recharge électrique, vidéosurveillance
- La poursuite de la modernisation de l'éclairage public qui générera à terme de substantielles économies d'énergie.
- La poursuite du plan Ad'AP pour la mise en accessibilité des bâtiments et des voiries...
- Réserves foncières en fonction des opportunités.

Le maintien des taux municipaux de la fiscalité locale depuis 2010

Suite à la hausse de l'indice des loyers en 2021 (sur lequel sont calculées les taxes foncières), la taxe foncière devrait connaître une augmentation de 3 % pour l'année 2022. Il s'agit de la "plus forte hausse depuis le début du siècle".

Dans ce contexte et pour ne pas alourdir la charge qui pèse sur les contribuables, Péronnas fait cette année encore, le choix de ne pas augmenter ses taux de Taxe Foncière.

Produits de la fiscalité à taux constants

2022 à taux constants			
	Taux	Base revalorisée	Produit fiscal
Taux de Revalorisation de la base		3,00%	
Taxe Habitation sur Résidences secondaires	9,55%	417 606	39 881
TF (18,56% Commune + 13,97 % taux départemental Foncier Bati)	32,53%	8 602 237	2 798 308
Taxe Foncière Non Bati	40,30%	105 045	42 333
Coefficient correcteur		0,974633	-75 000
Produit provisoire en 2022			2 805 522
Gain(n/n-1)			101 141

Situation des emprunts début 2022

- 5 emprunts en cours : taux compris entre 1,1 à 2,2 %, + l'emprunt CAF sans intérêt (fin 2023)
- Moyenne des taux : 1,62 %.
- Un emprunt se termine en 2022, un en 2023, un en 2024, puis un en 2031 et un en 2033

La maîtrise de notre dette reste nécessaire afin de ne pas pénaliser les générations futures et la capacité à investir de la commune dans les prochaines années.

Pour la réalisation du restaurant scolaire, la commune prévoit de contracter un nouvel emprunt en 2022, pendant que les taux sont extrêmement favorables.

L'évolution des intérêts de la dette

Les intérêts d'emprunt en 2022 s'élèveront à 21 208.92 € (2021 : 26 952.00 €).

Puis sans emprunt supplémentaire, les intérêts de la dette diminueront les années suivantes avec l'extinction d'un emprunt chaque année (2022, 2023 ...).



Sur le plan des recettes de tarification publique

Il n'est pas envisagé d'augmenter les tarifs de services en 2022. Avec le contexte sanitaire et les annulations des manifestations en ce début d'année (locations de salles), une baisse des recettes de 30 000 € par rapport aux années d'avant la pandémie (2019) est une hypothèse crédible.

Sur le plan des dotations de Grand Bourg Agglomération

L'Attribution de Compensation de GBA devrait se maintenir en 2022 sauf ajustements pour le service informatique commun.

Sur le plan des autres recettes

Il est prévu de percevoir un FCTVA de fonctionnement de 17 000 € et en investissement de 170 000 €.

Les dépenses de personnel

Chaque année, l'évolution de la rémunération et des charges de personnel doit tenir compte de l'impact du phénomène du glissement vieillesse technicité.

Mais nous devons également considérer les augmentations liées :

- Aux contrats à durée déterminée pour remplacement du personnel en arrêt maladie ou maternité
- A la création du poste de conseiller numérique
- Au recensement de la population (agents recenseurs)
- Aux 4 scrutins électoraux
- A la mise en place du RIFSEEP
- Rémunération des stagiaires

La prime inflation versée en Janvier par la commune à 61 agents sera déduite des prochaines cotisations sociales.

Les départs en retraite (2 agents au ST) ou pour mutation seront tous remplacés.

L'évolution pour 2022 est estimée à 146 000 € soit 5,6 %.

Cependant, en neutralisant les emplois aidés (prime élection, INSEE recensement, subvention poste conseiller numérique) et le remboursement des IJ, l'évolution réelle sera de **2,8 %**.

Notre commune doit assurer des services publics de qualité avec une population en constante augmentation (+ 120 habitants sur 1 an et + 310 habitants sur 4 ans). Même à l'ère numérique, la présence physique demeure nécessaire afin de répondre au mieux aux attentes des citoyens.

Maintien de l'enveloppe consacrée aux aides accordées

La municipalité maintient sa politique de soutien au monde associatif local considérant que l'ensemble de ses associations œuvre au maintien et au renforcement du lien social et au développement d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

Rappelons que la commune met les équipements gratuitement à la disposition des associations sportives et culturelles, pour l'exercice de leur activité.

PROJECTIONS BUDGÉTAIRES

La construction du budget 2022 a pour objectif de :

- Geler pour la onzième année consécutive les taux d'imposition
- Conserver notre niveau de capacité d'autofinancement net des investissements,
- Assurer l'entretien et la rénovation des bâtiments et de la voirie communale,
- Donner la priorité aux investissements d'intérêt général et/ou réducteurs de consommation d'énergie en bénéficiant si possible de subventions/participations de nos partenaires : État, Région, Département, GBA, CAF...
- Veiller à conserver une épargne nette nécessaire au financement de nos investissements en garantissant l'avenir.

Un autofinancement à la hausse

Sans nouvel emprunt, notre autofinancement augmentera légèrement en 2022.

	2021 (réalisé)	2022(simulation)
Recettes	5 626 064,58 €	5 513 543,29 €
Dépenses	4 512 890,52 €	4 422 632,71 €
Epargne de gestion	1 113 174,06 €	1 090 910,58 €
Charge de la dette (remboursement capital)	478 432,53 €	408 955,78 €
Epargne nette (sans emprunt)	607 789,53 €	660 745,88 €

Projets 2022

Enveloppe attendue pour 2022

Epargne nette escomptée	607 790 €
Excédent fonctionnement 2021	1 308 096 €
Estimation du FCTVA sur travaux 2021	170 000 €
Disponibilité escomptée (avant emprunt ou autres recettes exceptionnelles)	2 085 886 €
<i>Reste à Réaliser</i> (Travaux en cours financés sur budget 2021)	786 973 €

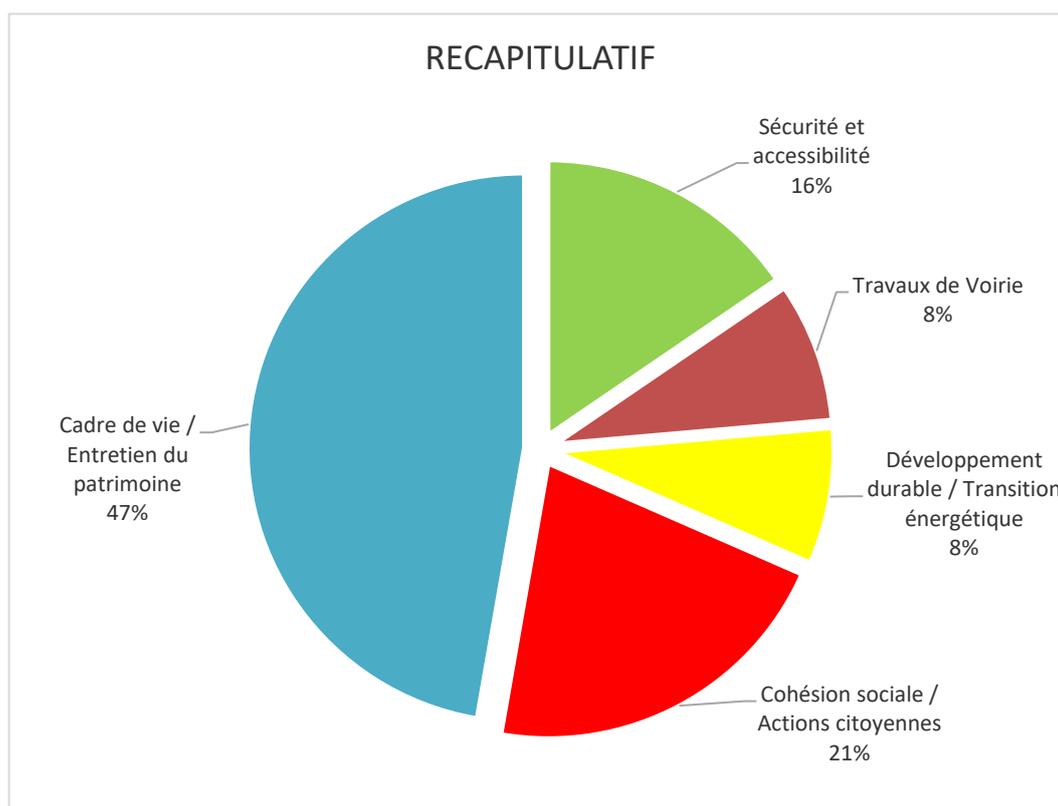
En 2022, il sera possible de réaliser plus de 2 M€ de travaux sans emprunt, hors restes à réaliser.

Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI)

Programme Pluriannuel d'Investissements	2022	Reste à réaliser	2023	2024
Sécurité et accessibilité				
Chemin du Stade	ETUDE Réfection + Mode doux	15 000,00		530 000,00
Rue Paul Verlaine	Réfection + Mode doux	17 000,00	244 000,00	
Rue de la Chartreuse - Rue des Bouleaux	Sécurisation piéton	114 000,00		
Esplanade Eglise	Accessibilité + Auvent + Eclairage + sanitaires	171 000,00	91 000,00	
Travaux PMR /ADA'P	Fin du programme	100 000,00		
Vidéosurveillance			50 000,00	50 000,00
Ecole maternelle "Jeanine Chabin"	Clôture + portail		22 000,00	
AUTRES BATIMENTS	Ecole / mairie / cabanes jardins familiaux /Espace Bernardin	54 000,00		
Développement durable / Transition énergétique				
Enfouissement réseaux électrique	Bouleau / Peupliers	150 000,00		
Modernisation Eclairage public	Bouleau / Peupliers/ Grange Magnien -En section de fonctionnement 129000 €			
Eclairage public (mise aux normes)	Remplacement 44 Ampoules mercure (56 000 € fonctionnement) + 100 points lumineux par an (100 000 € fonctionnement)			
Diagnostics préalable toitures et thermique	9 Bâtiments	50 000,00		
Salle des fêtes "Pierre Chambaud"	Toiture			434 000,00
Salle de danse	Toiture		80 000,00	
Ecole maternelle "Jeanine Chabin"	Menuiseries - 9 Volets (mise en conformité Vigipirate)	14 000,00		
Gymnase "COSEC"	Remplacement Chaudière (après agrandissement COSEC)			42 500,00
Gymnase Coubertin	Chaudière / porte		15 800,00	
Centre Municipal	Isolation + menuiseries		67 200,00	
Ateliers Municipaux	Récupérateur eaux pluviales	15 000,00		
Bornes de recharge électrique	Parking AGORA	15 000,00		
Travaux de VOIRIE				
Entretien voirie	Marché à bon de commande	40 000,00		50 000,00
Rue Grange Magnien	Etude	35 000,00	387 500,00	892 000,00
Cœur de ville	Etude ZEPPELIN	12 000,00		520 000,00
Rue des Peupliers	Rue des Peupliers	80 000,00		
Nouvelle voie Terrain BESSON	Etude / travaux	10 000,00		100 000,00
Av. de Lyon - des feux au Rdt point de Monternoz	Etude			100 000,00
Giratoire MERMOZ	Part PERONNAS	73 000,00		
Cohésion sociale / Actions citoyennes				
Groupe scolaire	Etude et travaux de réhabilitation			20 000,00
Groupe scolaire	Requalification et végétalisation cours école	50 000,00		200 000,00
Restaurant scolaire	Etude - Honoraires	548 000,00	335 000,00	2 602 000,00
Panneau électronique	Parking Salle des fêtes			40 000,00
Salle Pétanque	Chambre froide	7 500,00		
JEUX	Sporadix + Place de l'Europe		37 000,00	
Complexe "Marc Bernardin"	Plancher ping-pong	40 000,00		
Cadre de vie & entretien du patrimoine				
Réserves foncières	Terrains PERDRIX / Local André LOUIS et autres	715 000,00		100 000,00
EPF - Aquisitions 2022	Parcelles BATY + local TREBOZ	316 785,00		
Démolition de 2 bâtiments	Ex Grenouille + Ex Deletagne		29 000,00	
City stade	Remplacement sol	12 000,00		
Salle des fêtes "Pierre Chambaud"	Sono /moquette /Vitrage	40 250,00		
Ex Local TREBOZ	Travaux intérieurs	5 000,00		
Centre municipal	Climatisation			90 000,00
Pôle médical	Aménagements intérieurs	10 000,00		
Maison Petite Enfance - Crèche	Aménagement dortoir, salle réserve, sol, salle de change	34 000,00	19 600,00	
Salle de danse	Aménagement intérieur	40 000,00		
Ecole maternelle "Jeanine Chabin"	Fermeture patio			48 500,00
Mobilier urbain	Esplanage église / Ecoles / Etang des Carronières / Chemin des Carronières / Chemin des muriers	23 000,00		
Achat véhicules + materiel	Véhicules / balayeuse / tondeuse + divers materiel ST 21	247 500,00		
	TOTAUX	3 054 035,00	801 600,00	3 878 500,00
			2 767 000,00	

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2022 PAR THÉMATIQUE

RECAPITULATIF		
Sécurité et accessibilité	15,42%	471 000,00
Travaux de Voirie	8,19%	250 000,00
Développement durable / Transition énergétique	7,99%	244 000,00
Cohésion sociale / Actions citoyennes	21,14%	645 500,00
Cadre de vie / Entretien du patrimoine	47,27%	1 443 535,00
TOTAUX	100,00%	3 054 035,00



CONCLUSION

Il ressort de cet exercice prospectif une confirmation des tendances déjà mises en évidence dans les mêmes documents antérieurs, à savoir une trajectoire financière qui nécessite d'ajuster les investissements tant en volumétrie, en portage ainsi qu'en programmation et ce, au regard des capacités d'autofinancement effectivement constatées au fur et à mesure des exercices budgétaires.

La bonne gestion de la Commune a permis encore cette année, de dégager de l'épargne (épargne nette de 607 790 euros), et ce malgré la crise.

Notre objectif est d'investir pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire, pour moderniser la Ville et la préparer aux enjeux de demain. Les projets seront réalisés sur plusieurs années avec des objectifs clairs tout en tenant compte des délais de procédure et des moyens humains.

QUELS ENJEUX et OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

- 1/ La transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique
 - Végétalisation, renaturation des cours d'écoles
 - Lutte contre les dépenses énergétiques (isolation des bâtiments, éclairage par LED, ..)
 - Lutte contre l'artificialisation des sols
 - Développer la pratique des déplacements doux
- 2/ La modernisation des outils de travail et la formation des agents
- 3/ La prise en compte des besoins de la population et la solidarité au travers du conseil citoyen
- 4/ Une Ville dynamique
 - Gestion patrimoniale : études et diagnostics sur les bâtiments existants
 - Schéma mode doux, schéma développement urbain

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif 2022.